



ÉLECTIONS 2015

BULLETIN ÉLECTORAL N° 5 | Le 23 décembre 2015
Publié par le Comité électoral du Barreau du Québec

RAPPORT DU COMITÉ ÉLECTORAL

Les membres du Comité électoral ont été nommés par le Conseil général du Barreau du Québec le 4 décembre 2014. La bâtonnière Lu Chan Khuong, Ad. E. était présente, à titre de vice-présidente du Barreau du Québec, à cette séance du Conseil général. Il a été dénoncé, dès lors, que M^e L'Heureux était un associé du cabinet Gowlings. Les membres du Conseil général ont nommé à l'unanimité les membres du Comité électoral.

Tous les membres du Comité électoral ont, en tout temps, agi bénévolement. Aucun jeton de présence ne leur a été versé, ni aucune autre forme de rémunération.

Les [Procédures d'élection pour les élections 2015 du Barreau du Québec](#) ont été approuvées par le Conseil général le 4 décembre 2014 et déposées sur le site Web du Barreau du Québec, le ou vers le 15 décembre 2014.

Les [Procédures d'élection pour les élections 2015 du Barreau du Québec](#) font clairement état des rapports de dépenses électorales que chaque candidat au poste de bâtonnier devait compléter : voir les articles 80 et suivants des [Procédures d'élection pour les élections 2015 du Barreau du Québec](#)

Ces règles des élections 2015 n'ont jamais été modifiées et s'appliquent sans distinction à tous les candidats au poste de bâtonnier.

Tous les candidats à un poste électif aux élections 2015 ont signé *le Code de bonne conduite des candidats*, lequel prévoit expressément que le candidat :

1. A pris connaissance des [Procédures d'élection pour les élections 2015 du Barreau du Québec](#).
2. Doit répondre aux demandes du Comité électoral.

M^{me} la bâtonnière Lu Chan Khuong a signé le Code de bonne conduite le 19 décembre 2014. Pour le consulter, [veuillez cliquer ici](#).

M^e Luc Deshaies a aussi signé le Code de bonne conduite le 19 décembre 2014. Pour le consulter, [veuillez cliquer ici](#).

Aucun candidat ne peut prétendre en ignorer l'existence aujourd'hui.

Entre le 15 décembre 2014 et le 22 mai 2015, le Comité électoral a tenu 20 réunions. De ce nombre, 17 réunions ont été tenues par conférence téléphonique. Ces dernières n'impliquent donc aucun

frais pour le Barreau du Québec, sauf ceux liés aux conférences téléphoniques. Ces frais s'élèvent à 1 700 \$.

Seules trois réunions ont été tenues en personne, dont celle du dépouillement du vote. Le coût* de ces réunions en personne (frais de déplacement, d'hébergement et de repas) est de 4 400 \$.

*Ces coûts incluent, pour un motif humanitaire (décès d'un membre proche de la famille), un déplacement avec les services du chauffeur du Barreau du Québec pour un membre du Comité électoral puisque ni le train, ni l'autobus n'aurait répondu aux impératifs de cette situation exceptionnelle.

M^e SYLVIE CHAMPAGNE
Secrétaire de l'Ordre
Pour le Comité électoral du Barreau du Québec

Barreau
du Québec 